

Qui prend le temps de parler de la mort aux enfants ?

Les textes publiés dans ces pages ont pour but d'alimenter le débat. Ils n'engagent que leurs auteurs qui n'appartiennent pas à la rédaction de "La Libre Belgique".

Halloween... Entre rentrée des classes et Saint-Nicolas s'intercale opportunément dans les grandes surfaces l'occasion de vendre cher un bric-à-brac d'horreurs devenu incontournable: squelettes, sorcières et toiles d'araignées entourent les citrouilles ricanantes de toutes tailles. D'aucuns déplorent l'abandon de nos vieilles coutumes de Toussaint. Mais pourquoi ces rituels venus d'Amérique se sont-ils répandus dans nos pays latins? Phénomène uniquement commercial? C'est peut-être vite dit. Pour comprendre, il faut remonter aux origines et découvrir qu'Halloween et Toussaint ont en fait la même signification profonde et sont toutes deux originaires d'Irlande.

Entre le visible et l'invisible

Chez les anciens Gaëls, depuis la nuit des temps, le Nouvel An se fêtait le premier novembre, lors de la grande fête de Samain. La nuit du 31 octobre était en effet très noire, on éteignait tous les feux, c'était la nuit où les morts avaient la permission de quitter le Sidh, leur domaine souterrain, pour retourner chez les vivants. Revenaient surtout ceux qui étaient décédés dans l'année, ou que la mort avait surpris: assassinés, noyés, accidentés. Ceux-là n'avaient pas encore trouvé leur place et erraient comme des "âmes en peine". Ils venaient chercher secours auprès de leurs proches. Peu rassurés, les vivants restaient chez eux ce soir-là, buvant de l'hydromel après avoir déposé sur le seuil de leur maison une lanterne allumée et un peu de nourriture pour la poursuite du voyage de leurs proches dans l'au-delà.

Au V^e siècle, les Irlandais se convertirent massivement au christianisme, mais continuèrent à fêter Samain et à croire aux revenants. Saint Patrick, qui les avait évangélisés, connaissait bien ses ouailles. Plutôt que d'interdire ces rites païens, il les transforma en Toussaint, fête de la communion des saints. Ce fut une manière habile de christianiser le lien immémorial qui unit le visible à l'invisible, le monde des disparus à celui des vivants. Il autorisa les coutumes de la veillée, avec ses débordements folkloriques, ses feux allumés à l'aube, et bien sûr ses joyeuses beuveries. L'Église tolérait, pourvu que tout le monde se retrouvât le lendemain à la messe de Toussaint,

Mais pourquoi, en ce début de XXI^e siècle, un tel engouement pour Halloween, un folklore demeuré jusque-là outre-Atlantique?

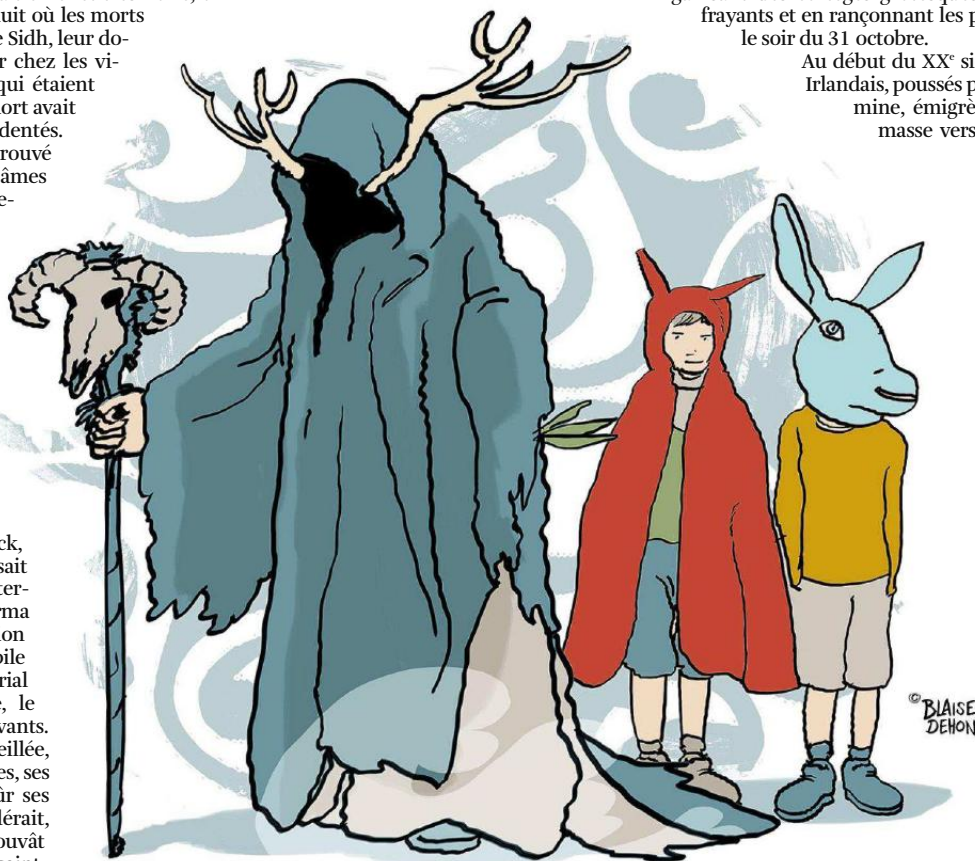
où l'on priait pour tous ceux, connus ou inconnus, qui avaient rejoint le Royaume de Dieu. On les priait aussi d'intercéder pour les vivants, ce qui, en somme, poursuivait la même idée d'échanges avec les défunts que l'ancienne religion celtique.

L'avènement du jour des Morts

Les moines irlandais étaient de grands voyageurs et fondateurs d'abbayes. La Toussaint se répandit rapidement en Europe. Le Pape la confirma en 607. C'est l'abbé de Cluny qui la doubla en 998 d'un jour des Morts le 2 novembre, et créa une liturgie spéciale de prière pour les fidèles défunts. Dès 1050, cette célébration était d'usage dans toute la France. La coutume de déposer des fleurs sur les tombes date de cette époque.

C'est dans l'Écosse puritaine et troublée du XVIII^e siècle que la jeunesse se mit à parodier les revenants en organisant des cortèges grotesques ou effrayants et en rançonnant les passants le soir du 31 octobre.

Au début du XX^e siècle, les Irlandais, poussés par la famine, émigrèrent en masse vers l'Amé-



© BLAISE DEHON

Marthe Mahieu

Ancienne directrice
d'une école secondaire

■ Halloween et la Toussaint sont deux fêtes jumelles. Alors plutôt que de mépriser la première, ne peut-on l'exploiter comme une occasion de comprendre la longue recherche poursuivie par les humains de toutes cultures pour donner un sens à la mort ?

rique, emmenant avec eux leurs coutumes. C'est alors que naquit le nom Halloween, contraction dialectale de *All (saints) evening*, autrement dit "Veille de Toussaint". Les Américains de toutes origines l'adoptèrent avec enthousiasme et créèrent le célèbre Jack O'Lantern, citrouille évidée au rictus infernal et à la lueur tremblotante d'âme errante.

Halloween et Toussaint, loin de s'opposer, sont deux fêtes jumelles, depuis très longtemps en convergence et en concurrence. Si Halloween – certains s'en offusquent – peut être considérée comme une récupération récente de Toussaint, c'est d'abord, il y a quinze siècles, Toussaint qui a récupéré Samain. Et si cette coutume, tel un boomerang, nous est revenue récemment via l'Amérique, ses racines et sa longue vie sont européennes, celtiques évidemment plutôt que méditerranéennes.

Un sens qui s'est perdu

Mais pourquoi, en ce début de XXI^e siècle, un tel engouement de l'Europe entière pour un folklore demeuré jusque-là outre-Atlantique ? Internet, la communication planétaire, le succès des séries télévisées américaines y ont sans doute contribué. L'aspect drolatique, ludique et spectaculaire d'Halloween, plus séduisant que les visites silencieuses au cimetière, les bras chargés de chrysanthèmes, correspond sans doute mieux à notre culture dominante du divertissement. Mais peut-être peut-on y voir aussi quelque chose de plus profond : un désir de conjurer les menaces de mort qui planent aux quatre coins de la planète, de croire à l'invisible, d'échapper au matérialisme et à l'utilitarisme plats. Une sorte d'exorcisme parodique des "horreurs" dont les images nous environnent de toutes parts.

Le problème, avec Halloween, n'est pas que cela vienne d'Amérique, ni que ce soit horrible, ni que cela supplante la bonne vieille Toussaint. Le vrai problème est que ceux qui la pratiquent en ont eux-mêmes perdu le sens. Trois jeunes garçons ont sonné à ma porte un soir de 31 octobre, affublés de masques grimaçants et tendant des paniers déjà garnis de quelques friandises. Je les ai salués cérémonieusement : "Visiteurs de l'au-delà, que demandez-vous ?" Pris de court, ils ont relevé leurs masques, m'ont regardée avec inquiétude, puis se sont enfuis en courant, sans un mot, pouffant d'un rire nerveux.

Qui prend le temps de parler intelligemment aux enfants de la mort, de l'au-delà, de l'invisible, de l'intercession ? Leur raconte-t-on la longue histoire d'Halloween ? Leur apprend-on à distinguer la vision chrétienne de la vie éternelle des récits de revenants ou de réincarnation ? Ils n'ont souvent à leur disposition que de la pacotille commerciale, ou des bribes de mythologies confuses glanées dans les BD, les séries de science-fiction, les jeux vidéo gothiques.

Plutôt que de combattre Halloween ou de la mépriser au nom d'une culture humaniste ou chrétienne, ne peut-on l'exploiter comme une occasion de comprendre la longue recherche poursuivie par les humains de toutes cultures pour donner un sens à la mort et à l'autre monde ?

OPINION

Devant la pauvreté, les bonnes intentions ne suffisent pas

■ De plus en plus d'enfants risquent de grandir en dessous du seuil de pauvreté – la proportion est particulièrement alarmante en Wallonie et à Bruxelles.

Georges de Kerchove

Membre du Mouvement ATD Quart Monde Belgique

Le gouvernement fédéral vient de présenter son budget, exercice difficile s'il en est, surtout en temps de crise. La presse en a fait la une de ses titres, certains plus critiques, d'autres plus indulgents. Mais un constat fait consensus : les réformes visant à une justice fiscale qui pourraient fâcher, c'est pour plus tard, il ne faut pas bousculer l'électeur qui se prononcera en 2024.

Soit dit en passant, c'est surtout l'électeur influent, celui qui dispose de revenus imposables, que nos gouvernements souhaitent ne pas bousculer. Celui-là qui pourrait contribuer davantage à la charge commune parce qu'il a des épaules plus larges. D'où la question : tiennent-ils pour négligeables les citoyens en dessous du seuil d'imposition qui pourtant payent des taxes comme tout un chacun, en acquittant par exemple les impôts indirects, telle la TVA, ou forfaitaires, telles les taxes pour le traitement des eaux usées ou la collecte des déchets ménagers ?

Si la présentation des budgets a fait l'objet d'une grande couverture médiatique, ce dont je me réjouis, la publication toute récente du quatrième plan fédéral de lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités est pratiquement passée inaperçue. Pourtant, les orientations d'un budget et la lutte contre la pauvreté sont intrinsèquement liées. Disons-le crûment, si nous voulons une société inclusive qui ne laisse personne de côté, l'argent est le nerf de la paix, et non de la guerre comme on le dit classiquement. Et accepter de laisser quelqu'un de côté, c'est abandonner l'ambition de garantir à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. En d'autres termes, c'est violer l'article 23 de la Constitution dont notre pays s'est doté.

Pointons d'emblée deux limites de ce plan.

Tout d'abord, il se cantonne au niveau du Fédéral alors que la pauvreté ne connaît pas de frontières, et certainement pas celles des compétences propres à chaque entité. Si la volonté politique avait existé, par le biais d'accords de coopération, un plan interfédéral impliquant tous les niveaux de pouvoir aurait pu voir le jour. Lutter contre la pauvreté exige une approche globale et concertée, tant au niveau local, régional, national, européen et international. Est donc affichée une volonté politique de lutter contre la pauvreté, mais qui ne se donne pas réellement les moyens de ses objectifs.

Les citoyens engagés pour un développement durable impliquant une société plus soli-

daire ne risquent-ils pas de se heurter à des réponses politiques teintées d'impuissance du style : "Si cela dépendait uniquement de moi, je le ferais, mais désolé, cette matière n'entre pas dans mes compétences..."

Un constat inacceptable

Ce constat d'impuissance trop souvent entendu de la part de responsables politiques pourtant de bonne volonté, relève de l'excuse passe-partout. Il est inacceptable.

En effet, l'outil existe pour apporter une réponse structurelle globale et cohérente, des accords de coopération ont été passés entre les différents niveaux de pouvoir dans des matières telles que le certificat Covid, la politique internationale de l'environnement ou encore le développement durable. Mais nos gouvernants persistent à vouloir ignorer cet outil dans la lutte contre la pauvreté. Plus grave encore : alors qu'à la suite du Rapport général sur la pauvreté (1998), ils s'étaient engagés à réunir au moins deux fois par an la Conférence interministérielle de l'intégration sociale, ils négligent de le faire depuis plusieurs années.

Nous ne pouvons y voir qu'un signe évident de manque de volonté politique.

D'autre part, le plan présente une deuxième limite : il se garde bien de corréliser la lutte contre la pauvreté et une réforme visant à une justice fiscale. Pourtant des pistes existent, des recommandations ont été formulées dans le dernier rapport du Service de lutte contre la pauvreté qui a notamment pour mission d'évaluer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes vivant dans des conditions socio-économiques défavorables. Ce rapport auquel des associations où les pauvres prennent la parole ont contribué, est ignoré alors que le levier fiscal est en bonne partie du ressort fédéral. Parmi les recommandations de ce rapport, épinglons entre autres la globalisation des revenus (salaires, revenus mobiliers et immobiliers) dans l'imposition des personnes physiques, l'instauration d'une forme progressive d'imposition sur la fortune, la mise en place de crédits d'impôt permettant aux personnes à faibles revenus de profiter également de déductions fiscales dont bénéficient exclusivement les contribuables nantis.

Ces sujets fâcheraient-ils ? L'enjeu de la réforme est pourtant crucial. De plus en plus d'enfants risquent de grandir en dessous du seuil de pauvreté – la proportion est particulièrement alarmante en Wallonie et à Bruxelles – alors que notre pays dispose largement des moyens d'inverser la tendance. Afficher de la bonne volonté pour lutter contre la pauvreté ne suffit pas. Gageons que les électeurs en soient conscients en 2024.